

La liste des œuvres sociales ou médico-sociales 'évangéliques' qui n'évoquent plus une identité chrétienne est longue. Ce fait peut être déploré ou considéré comme une évolution inéluctable. Refuser le qualificatif de 'chrétien' à une œuvre n'est pas un reproche ou une critique. Le problème serait qu'une œuvre pour profiter d'un avantage se dise 'chrétienne' sans que cela corresponde à la réalité ou qu'une œuvre cache son aspect chrétien. Comprendre les enjeux, les principes, les influences qui agissent dans ces œuvres est nécessaire afin de mettre en place les actions permettant de garder ou de retrouver cette identité chrétienne.

## PRINCIPES DE BASE

« L'Église, les Églises et les œuvres » et « Églises et œuvres : identités et vocations respectives » sont deux documents élaborés en mai 2016, faits par le comité théologique du CNEF. La question de 'l'écclésialité' des œuvres est posée dans ces textes et il peut être bien de les lire avant d'examiner les éléments plus pratiques abordés dans cette fiche<sup>1</sup>. Des documents plus courts et accessibles sont mis en place par le CNEF, Vidéo, PPT, PDF, résumé du texte de base.

Ces documents, dont cette fiche s'inspire, engagent la réflexion théologique sur les liens entre œuvres et Églises. Plusieurs membres du Corps de Christ, au nom de convictions communes, quelque fois soutenus par une ou plusieurs Églises, s'organisent, au moyen d'une action concertée pour prendre part à l'une des missions de l'Église<sup>2</sup>. Les actions sociales 'chrétiennes' font partie de la mission de l'Église.

## CARACTÉRISTIQUES D'UNE ŒUVRE 'CHRÉTIENNE'

1. L'œuvre chrétienne est une œuvre de chrétiens qui s'associent pour un mandat : ils sont à des places clés de l'œuvre, par priorité : membres du CA, direction générale, cadres, salariés, bénévoles, stagiaires. Il y a une proportion, un seuil, difficile à quantifier, au-delà desquels la référence chrétienne ne serait plus appropriée.
2. L'œuvre chrétienne assume une confession de foi inscrite dans l'œuvre. Le minimum semble être que les personnes qui agissent au nom de l'œuvre le disent et de façon publique.
3. Dans une œuvre chrétienne l'action est soumise à l'éthique chrétienne qui doit imprégner l'action (respect de l'usager (accueil inconditionnel, espérance d'un projet de vie, etc.), considération des salariés, façon de communiquer ou de récolter des fonds, etc.).
4. Le témoignage de l'Évangile de près ou de loin est aussi présent.

## RECOMMANDATIONS POUR LES RELATIONS ENTRE ÉGLISES ET ŒUVRES

1. Aucune activité chrétienne ne peut se vivre en indépendance ou en autonomie vis-à-vis de l'Église donc de l'Église locale ;
2. Les œuvres chrétiennes sont appelées à chercher la collaboration ou mieux, l'harmonie avec l'Église ;

<sup>1</sup> : Documents disponibles sur le site de CNEF-Solidarité dans l'onglet 'Qui sommes-nous ?' : 'Documents fondamentaux'.

<sup>2</sup> : Voir le document « L'Église, les Églises et les œuvres » p.15.

3. Les œuvres chrétiennes doivent reconnaître à l'Église sa possibilité de donner un enseignement sur le champ d'action de l'œuvre ;
4. Pour permettre à l'ensemble du ministère de l'Église de se manifester, d'un côté les œuvres chrétiennes reconnaissent le rôle de l'Église ; de l'autre les Églises agissent dans leurs domaines d'action, en laissant aux œuvres leur autonomie. Chaque entité reconnaît ses limites, avec des lieux d'échanges et de collaborations nécessaires ;
5. Les membres des Églises doivent témoigner et s'engager où ils le veulent et les œuvres peuvent solliciter les chrétiens.

## **LES ÉLÉMENTS EN TENSION**

- L'identité chrétienne n'est pas incompatible avec les subventions publiques ; les statuts, le projet associatif, les actions et le public visé doivent être réfléchis en conséquence ;
- En cas de problèmes professionnels entre ou avec des chrétiens salariés, il peut y avoir des conséquences sur la communion fraternelle ;
- Le partage des ressources (humaines, financière, espace temps) entre l'Église et l'œuvre peut être un arbitrage difficile.

## **LES LEVIERS**

### **ADMINISTRATIFS :**

- Les statuts peuvent être soumis à une fédération ancrée dans une ecclésialité ;
- Le projet associatif décrit clairement en quoi l'association a une identité chrétienne ;
- Une confession de foi est inscrite dans les textes de référence de l'œuvre. Elle peut être celle de la fédération d'associations sociales ou du mouvement d'Églises ou de l'Église locale dans lequel s'inscrit l'œuvre ;
- L'association est membre d'une fédération ancrée dans une ecclésialité (les fédérations d'associations sociales proches de fédérations d'Églises ou CNEF Solidarité).

### **RESSOURCES HUMAINES**

- Il y a des membres de droit au CA qui sont des membres de l'Église locale ou d'une fédération ancrée dans une ecclésialité.
- Les membres du CA sont acceptés avec recommandations de leurs Églises ;
- La recherche en priorité des cadres et des salariés, mais aussi des bénévoles et des stagiaires se fait dans les réseaux des Églises ;
- Pour garder un caractère chrétien, l'engagement des membres des Églises dans les œuvres chrétiennes est important ;
- Les réseaux évangéliques locaux et plus larges pour le soutien de l'œuvre sont importants.

### **LIEUX D'ÉCHANGES ET DE COLLABORATIONS**

- La mise en place d'une aumônerie dont est responsable une Église permet des liens étroits ;
- Un comité d'éthique avec des membres d'Église pour la gestion des conflits, la vigilance vis-à-vis des parcours de vie (axés sur la personne, la relation, en plus de la technique), le questionnement sur les motivations du travail (est-ce par amour de Dieu, pour soi, pour son salut, pour l'autre), la réflexion sur la gouvernance (domination ou dialogue, confiance plus que contrôle) ;
- Des temps de réflexion et d'enseignements réguliers sur la double attention par rapport à l'autonomie : de l'œuvre avec l'Église et de l'Église avec l'œuvre et sur la pertinence des actions entreprises en relation avec le mandat créationnel et la mission que donne l'Écriture ;
- Temps de prière au sein de l'œuvre et de l'Église locale pour l'œuvre.